ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 58585

Texte de la question

M. Christian Estrosi appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur la proposition formulée dans la note de l'Institut de l'entreprise intitulée « Big data, efficacité énergétique, nouvelles technologies de production : Comment faire entrer la France dans la troisième révolution industrielle ? » et consistant pour les pouvoirs publics à fluidifier le passage de la recherche fondamentale aux applications industrielles et commerciales. En effet, une trop faible partie de la recherche publique française en robotique est convertie en produits ou entreprises. Il serait nécessaire de développer des organismes capables d'accompagner de tels projets, à l'image du Groupement de recherche en robotique (GDR) créé en 2007 par le CNRS. Il lui demande son avis sur cette proposition et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en œuvre.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attaché au développement de la robotique en France, compte tenu notamment des enjeux en termes de marché et de compétitivité industrielle : le marché mondial est estimé à 100 Mds€ en 2020 par la Commission européenne et la robotique représente une opportunité majeure pour l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises. Elle peut également contribuer à répondre aux grands défis sociétaux que sont l'aide à la personne, la santé, la mobilité, l'environnement ou l'éducation. Le Gouvernement a donc lancé en 2013 le plan France robots initiatives visant à faire de la France un des cinq pays leader en robotique d'ici 2020. La mise en oeuvre des orientations de ce plan fait l'objet du plan robotique pour la nouvelle France industrielle qui a été validé par le Gouvernement le 2 juillet dernier. Au sein du portefeuille global de mesures, ce plan prend acte du niveau d'excellence des acteurs académiques de la robotique française et vise à remédier au problème fondamental du passage de la recherche aux applications industrielles et commerciales. Le groupement de recherche en robotique, dont une des missions consiste à promouvoir, faciliter et dynamiser les échanges entre la recherche et l'industrie, a naturellement été très largement associé à l'élaboration de ce plan. Parmi les mesures retenues figurent : - des actions visant à améliorer la présence des acteurs français dans les structures (eu-Robotics) et les programmes européens où se nouent les grandes coopérations industrie-recherche ; - le lancement de challenges robotiques sur plusieurs années associant académiques, industriels et utilisateurs futurs sur des thèmes proches du marché ; - le projet d'une plate-forme technologique de robotique industrielle, en lien avec le plan usine du futur, où se retrouveront académiques, petites et moyennes entreprises robotiques et utilisateurs ; - le financement d'implantations pilotes de nouvelles offres robotiques ; - un pilotage de la recherche académique intégrant explicitement une stratégie de valorisation des résultats par les industriels ; - le maintien d'un niveau élevé de soutien aux projets de recherche et développement associant chercheurs, industriels et utilisateurs ; - l'organisation de journées thématiques associant chercheurs, offreurs et utilisateurs donneurs d'ordre. En rapprochant systématiquement recherche, industrie et marché, ces différentes mesures visent à améliorer sensiblement le fonctionnement de l'écosystème français de la robotique dont le potentiel reste insuffisamment exploité.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE58585

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58585
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique
Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er juillet 2014, page 5403
Réponse publiée au JO le : 7 avril 2015, page 2694